Législatives : Le bureau de vote ferme à 18 h

ATTENTION !!! Pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochains, **le bureau de vote fermera à 18h** et non pas 19 h, comme aux présidentielles !!!

Remerciements

Le 27 mai 2017, l'ensemble **PROQUARTET** s'est produit, en l'église Saint Martin de Villecerf. La totalité des coûts générés par ce concert, soit 400 €, sera pris en charge par notre sponsor, l'agence **Guy HOQUET de Moret sur Loing**.

Sur proposition de la commission "fleurissement du village", les buses situées devant l'entreprise **COMEVI** ont été fleuries et vont être habillées de bois. M. DUPRE, gérant de cette société, a accepté de contribuer à ces frais en faisant un don de 150 €.

Le concert du 1 juillet et la réalisation de l'affiche seront pris en charge par **l'agence de Communication ZEBRA** de Moret sur Loing à hauteur de 400 €.

Le Conseil municipal tient à remercier ces généreux sponsors de notre commune.

Borne de recharge des véhicules électriques

A la fin du mois, la borne de recharge pour véhicules électriques sera accessible, rue de la Roche du Saut, pour tous les habitants. Cette borne a été installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui en a déjà installé 165 sur l'ensemble du Département.

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet ***www.ecocharge77.fr*** Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite, la recharge sera payée par l'usager, à raison de 0,50 € par charge, quels que soient le temps et la puissance utilisée.

La municipalité rappelle que la maintenance de borne est assurée par le syndicat et ***qu'aucune facturation de recharge de véhicules par des particuliers ne sera imputée sur le budget communal.***

Date de déclaration des impôts en ligne

Si la date limite de dépôt des déclarations papier était fixée au 17 mai 2017 à minuit, ***la limite de souscription des déclarations en ligne pour notre département expirera le 6 juin 2017, à minuit***. Les contribuables, dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet et dont le revenu fiscal de référence 2015 était supérieur à 28 000 €, doivent déclarer leurs revenus par voie électronique sur le site **impots.gouv.fr**

La première fois, le contribuable doit se munir des identifiants présents sur sa déclaration 2042 pré-remplie et sur son avis d'impôt de l'année dernière. Le service de déclaration en ligne offre simplicité, sécurité et souplesse.

La déclaration en ligne peut être corrigée plusieurs fois dans la limite du délai de dépôt.

Des bouchons à l'agence postale communale

Depuis quelques semaines, notre agence postale communale s'est dotée d'un conteneur de récupération de bouchons en plastique. L'Association **Les Bouchons d'Amour** collecte bouchons et couvercles en plastique, les trie, les conditionne et les revend au profit des personnes en situation de handicap. L'association, reconnue d'intérêt général, est fondée sur le bénévolat, **1€ récolté = 1€ redistribué** aux personnes handicapées.

Sont acceptés tous les **bouchons et couvercles en plastique de moins de 12 cm de diamètre, SAUF** les bouchons de produits chimiques, les bouchons de sécurité et les bouchons de médicaments. En savoir plus : ***http://bouchonsfranciliens.webnode.fr/***

L'installation d'un container de piles usagées, à l'agence postale, est en cours d'étude.

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 22 - Juin 2017

Le saviez-vous ? Le principe de gratuité s'applique dans les musées et les monuments nationaux d'Ile de France, le1er dimanche de chaque mois. Ainsi, la visite du château de Fontainebleau est gratuite, le premier dimanche du mois, en dehors des mois de juillet et d'août.

Édito du Maire

Le 16 juin dernier, les élèves de notre école communale nous ont émerveillés par la qualité du spectacle qu'ils ont préparé tout au long de l'année avec leurs enseignantes, Martine et Fanny Marmouset dont l'intervention a été prise en charge par la mairie pour 2 000 €. Le palais des rencontres de Champagne a vibré sous des applaudissements bien mérités. Le 24 juin, les CM2 et leurs parents seront reçus, en mairie, pour la remise du dictionnaire actant leur passage au collège.

*Le 30 juin, tous les Villecerfois sont invités dans la salle polyvalente, à 19 h, pour assister au spectacle préparé par les intervenants qui gèrent les NAP (nouvelles activités périscolaires). Le 1 juillet, la journée sera bien remplie par la kermesse de l'école suivie du 32° CERFSTIVAL, de 19 h 30 à minuit. Plusieurs Villecerfois s'y produiront : **Fabien Herreman, Renaud OULD CADY et les vieilles peaux** que l'on ne présente plus !*

Puis les vacances arriveront ... Un nouveau rythme estival s'installera sur le village…

Sur votre agenda

- 3 et 4 juin, 10 h à 18 h, **FEERIES DU BOCAGE** à Dormelles,
- 3, 4 juin, 14 h à 18 h, **YAPAFOTOS** , salle des marronniers, Ville Saint Jacques,
- 9 juin, 19 h, **Soirée Jeunes Talents de la C.C**, salle des fêtes de Moret,
- **Dimanches 11 juin et 18 juin, de 8h à 18h, Élections législatives**.
- Vendredi16 juin, 19 h, mairie : **Fête du village. Préparation ouverte à tous !**
- Dimanche18 juin, 17 h, salle polyvalente de Villecerf : **Spectacle de danse du F.R**,
- Samedi 24 juin, 11 h, **remise des dictionnaires aux CM2**, en mairie,
- Dimanche 25 juin, à 10 h, Episy. **CHALLENGE DU LOUP**. 1 équipe villecerfoise !
- Vendredi 30 juin, 19 h, spectacle des **NAP** ouvert à tous les Villecerfois,
- Samedi 1er juillet, de 15 à 18 h, **KERMESSE de l'école**, place du village
- Samedi 1er juillet, **19h30, place du village, 32° CERFSTIVAL. Bar, restauration**
- Samedi 1er juillet, 14 h 30 à 18 h 30 **Festival Jeunesse de la C.C**, Nonville
- Samedi 1er juillet, 20 h, **Cinéma en plein air** organisé par le C.C.J. à Nonville,
- **Lundi 3 juillet, à 20h30, séance du Conseil municipal**

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, en mairie, **le samedi de 10h30 à 12h**.
3 juin : **Souhila CHIDIAC** 17 juin : **Jacques ILLIEN**

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le mardi, de 14h à 18h30, le vendredi, de 14h à 17h30, le samedi, de 9h à 12h00.

Directeur de publication : François DEYSSON - **Rédaction :** Jacques ILLIEN